

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°88

Date de Publication
2 8 NOV. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
2 8 NOV. 2019
Date de la convocation
7 novembre 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, LABI, MATEO, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.
MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. GENEST à M. RIVIERE
Mme HATEMIAN à M. MORTELETTE
Mme MAZEROLLE à Mme le Maire
M. SIEPEN à Mme BREZZO

Absent :

M. MALAKIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental.
Aide aux travaux de proximité.**

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues qu'en 2020, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône reconduira différentes mesures pour encourager et soutenir les communes dans leurs projets.

Pour les dispositifs concernant les aides à la réalisation de travaux de proximité, le taux est de 70% du montant hors taxe des travaux plafonné à 85 000€ HT par projet.

Ces travaux doivent concerner les équipements suivants :

- Equipements sportif autres que les gymnases
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune
- Aménagement de voies et réseaux
- Travaux divers sur les bâtiments communaux
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

A ce titre des opérations sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental :

✓ **Tennis Club des Gorguettes – Réalisation d'un escalier d'accès**

○ Montant HT	18 000.00 €
Subvention du Département	12 600.00 €
Financement commune	5 400.00 €

✓ Réfection Bâtiments communaux		
○ Montant HT		84 0000.00 €
○ Subvention du Département		58 800.00 €
○ Financement commune		25 200.00 €
✓ Antenne relais – Villa Mauresque		
○ Montant HT		66 650.00 €
○ Subvention du Département		46 655.00 €
○ Financement commune		19 995.00 €
✓ Réaménagement Jardin public		
○ Montant HT		43 500.00 €
○ Subvention du Département		30 450.00 €
○ Financement commune		13 050.00 €
✓ Brumisateur Jeux d'enfants		
○ Montant HT		6 065.00 €
○ Subvention du Département		4 245.50 €
○ Financement commune		1 819.50 €
✓ Sentier sécurité Port Miou		
○ Montant HT		85 000.00 €
○ Subvention du Département		59 500.00 €
○ Financement commune		25 500.00 €
✓ Jeux d'enfants parc Régis Vidal		
○ Montant HT		78 580.00 €
○ Subvention du Département		55 006.00 €
○ Financement commune		23 574.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 70 % du montant hors taxe, plafonné à 85 000.00€ HT, des opérations décrites ci-dessus au titre de travaux de proximité,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 19 novembre 2019.



Le Maire,
Danielle MILON